

Envoyé en préfecture le 07/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le 07/10/2021

Section : AS  
Feuille(s) : 000 AS 01

ID : 082-228200010-20210914-CP2021\_09\_24-DE

Municipalité :  
MONTAUBAN (075)

# DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 1706  
Document vérifié et numéroté le 30/04/2018  
A MONTAUBAN  
Par **PLAGNE Sébastien**  
inspecteur des finances publiques  
Signé

MONTAUBAN  
436 rue Edouard Forestié  
BP 630  
  
82017 MONTAUBAN  
Téléphone : 05 63 21 57 77  
Fax : 05 63 21 57 02  
ptgc.820<;montauban@dgfip.finances.gouv.fr

**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)  
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé le ..... par ..... géomètre à .....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la présente 6463.  
A ..... , le .....

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualité de l'autorité exerçant, etc...)

Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 30/04/2018  
Support numérique : .....

D'après le document d'arpentage dressé  
Par **NOUAILLES** (2)  
Réf. :  
Le 08/03/2018

*Modification selon les énonciations d'un acte à publier*

